

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	36 (1990)
<b>Heft:</b>	18
<b>Rubrik:</b>	Nouvelles fédérales

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## *"Un projet suisse dans l'intérêt de l'Europe"*

**C'est le titre du projet présenté par la délégation suisse auprès de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe, pour progresser sur la voie d'une future organisation pan-européenne.**

Il s'agit de "préparer une session spéciale à laquelle participeront des délégations parlementaires de tous les pays européens ayant un parlement issu d'élections libres" (Michel Flückiger, Conseiller aux Etats - PRD/JU). La Suisse, grâce à son expérience fédérale, pourrait apporter une contribution utile à la définition d'une nouvelle architecture européenne. Surtout, il s'agit enfin de perdre de vue l'idée d'une concurrence entre les "23" et les douze : si le Conseil de l'Europe n'existe pas, comment la Communauté Européenne pourrait-elle faire face aux problèmes posés par les aspirations européennes des pays de l'Europe Centrale et de l'Est ?

### S.O.S.\*

Le comité "En finir avec l'Etat fouineur" lance une

initiative populaire "Pour une Suisse sans police fouineuse". Cette initiative demande l'introduction dans la Constitution d'un nouvel article 65 bis stipulant : 1. - La police politique est abolie. 2. - Personne ne doit être surveillé du fait de l'exercice de ses droits dans le domaine politique et dans celui des idées. 3. - La poursuite des infractions pénales est réservée.

\* "Schweiz ohne Schnüffelpolizei"

### FICHES, ENCORE

Les délégués du Conseil Suisse des associations de jeunesse, réunis à Berne en mars, demandent la démission du Conseil fédéral, estiment que les instances responsables devraient assumer leur responsabilité politique dans l'affaire des fiches. Ils réagissent ainsi vigoureusement contre la surveillance systématique exercée sur des membres du CSAJ pour la police politique durant des années.

### PARTIS POLITIQUES

Depuis sa fondation en 1985, le parti des automobilistes a décroché un total de 98 mandats en Suisse alémanique (dans les parlements communaux, cantonaux et au Conseil National). Succès qui tendrait à se stabiliser - pas un siège n'a été enle-

vé à Zürich en mars dernier - et le parti, d'origine alémanique, semble avoir du mal à persuader la Suisse romande et italienne.

### OUVERTURES DES PREMIERES ÉCOLES BILINGUES DE SUISSE

Cet automne ouvriront leurs portes à Berne et à Genève les premières écoles bilingues (allemand - français). Améliorer la compréhension entre Alémaniques et Romands, faciliter la communication de part et d'autre de la Sarine : tels sont les buts que se sont fixés ses créateurs (la Fondation pour la promotion du plurilinguisme en Suisse, le Feusi Schulzentrum - Berne - et l'Ecole Moser - Genève). Admission des élèves à la fin de la scolarité primaire (vers 9/10 ans), séjours linguistiques en Suisse alémanique ou romande, 15 élèves par classe (on croit rêver) : voici, en gros, quelles seront les structures de ces deux écoles à naître.

### LANCÉMENT OFFICIEL DE L'INITIATIVE SUR LE 2e PILIER

L'initiative populaire en faveur d'un 2e pilier indexé, lancée par l'Association suisse des rentiers, vient d'être proposée. Le délai pour la récolte des 100.000 signatures échoit le 27 septembre 1991. Cette initiative pré-

voit que toutes les institutions professionnelles qui versent des rentes doivent accorder aux bénéficiaires une compensation du renchérissement. Les rentes doivent être adaptées tous les ans.

### LE TRAVAIL AU LIEU DE LA PRISON

Les personnes condamnées à de courtes peines (30 jours au plus) pourront désormais s'en acquitter en assumant un travail d'intérêt général. Cette possibilité est offerte aux cantons à titre d'essai et jusqu'à fin décembre 1995.

Cette innovation a entraîné une modification des ordonnances relatives au code pénal. Selon la nouvelle réglementation, un jour de privation de liberté correspond à huit heures de travail d'intérêt général. Douze heures de ce travail devront être fournies par semaine : le condamné conserve donc son activité normale et fournit le travail d'intérêt général pendant son temps libre.

### EN BREF

En 1990, les caisses-maladie recevront 300 millions de frs. s. de plus de la Confédération, ce qui portera le montant annuel des subsides à 1,3 milliard de frs. s. jusqu'en 1994.

La Suisse adhère à la Convention sur la pollu-

tion atmosphérique trans-frontalière à longue distance. Cette Convention prévoit que les Etats signataires ramènent jusqu'à fin 1994 leurs émissions annuelles d'oxydes d'azote au niveau de 1987 pour les geler et les réduisant dès 1996.

## QUESTION JURASSIENNE

Le Conseil Fédéral, prenant en compte le voeu exprimé par les cantons du Jura et de Berne de voir la Confédération s'engager davantage en faveur d'une solution jurassienne, a chargé le Département fédéral de justice et police d'engager les discussions avec les gouvernements des cantons concernés.

## FONCTIONNAIRES FÉDÉRAUX MIEUX PAYÉS

Le Conseil Fédéral propose de majorer de 3%, au milieu de l'année prochaine, les salaires réels des fonctionnaires fédéraux. Il sollicite en outre une délégation de compétence lui permettant de majorer ultérieurement ce traitement de 5% au plus, en fonction de la situation économique et de l'évolution des salaires.

## PAS D'AIDE AUX VIGNERONS

Les vignerons devront faire face par leurs propres moyens aux nouveaux excédents de vin

issus de la récolte 1989. Le Conseil Fédéral n'a en effet pas prévu d'instaurer des mesures d'assainissement semblables à celles qui avaient été prises en 1986.

## BUDGET DE LA CONFÉDÉRATION

Le Conseil Fédéral demande aux Chambres d'approuver un premier supplément de 475,7 millions de frs. s. au budget 1990 de la Confédération. Ce montant sera consacré pour l'essentiel aux autoroutes et à l'aide aux pays de l'Est. S'y ajoute la création de 4-5 postes permanents et de 3 postes d'auxiliaires pour les services du Parlement.

## IL Y AURAIT EU PLUS DE 600 ENFANTS JENISH ENLEVÉS À LEURS PARENTS

Bien plus de 600 enfants de nomades suisses auraient été enlevés à leurs parents. L'hebdomadaire "Schweizerischer Beobachter" affirme en effet que 2000 à 2500 enfants auraient été "sédentarisés". Outre les 619 enfants placés par Pro Juventute, d'autres organisations seraient intervenues. Cette campagne avait commencé en 1926 jusqu'en 1973. Le Conseiller Fédéral Flavio Cotti a promis de faire toute la lumière sur ce problème. Des moyens plus conséquents que les 3,5 millions de frs. s. déjà af-

fectés au "dédommagement" des personnes lésées devraient également être mis en oeuvre. Cependant, la demande des Jenish d'être reconnus comme minorité et inscrits en tant que tels dans la Constitution Fédérale ne pourra pas aboutir, puisque la Suisse ne connaît pas de statut spécial aux minorités.

## EUROPE

### Plan d'aide de la Commission Européenne pour cinq pays de l'Est.

La Commission Européenne vient de rendre public un plan devant permettre aux pays industrialisés du monde entier d'aider cinq pays de l'Est à passer d'une économie planifiée à une économie de marché.

Les cinq pays concernés sont : la Bulgarie, la R.D.A., la Tchécoslovaquie (la République Fédérée Tchèque et Slovaque), la Yougoslavie et la Roumanie.

La Commission Européenne coordonne l'aide (en liquide et en nature) offerte par 24 nations, dont la Suisse. Des ministres représentant ce "groupe de 24" doivent encore approuver ce plan. La C.E.E. s'est elle-même engagée à allouer 500 millions d'écus cette année à cinq pays, puis 850 millions d'écus l'an prochain et un milliard en 1992. D'autre part, la Commission Européenne a également défi-

ni les priorités concernant l'aide pour chacun des cinq pays :

- Bulgarie : agriculture, industrie agro-alimentaire, investissements dans les transports et les télécommunications ; formation, restructuration de l'industrie chimique et de l'industrie légère ; tourisme.

- Tchécoslovaquie : restructuration de l'industrie, investissements dans les transports et les télécommunications, formation.

- R.D.A. : amélioration de l'industrie agro-alimentaire, investissements dans les transports et les télécommunications, formation.

- Yougoslavie : agriculture, restructuration des secteurs bancaire et industriel, formation.

- Roumanie : agriculture et industrie agro-alimentaire, transports, tourisme, formation.

**Votre annonce dans le nouveau  
Messager Suisse**

## Conseils

en partages d'héritages selon le droit suisse : inventaire, plan financier, contrat de partage d'héritage, procurations, impôts, droit des sociétés

**Treuhand Sven Müller**

**STS** Birkenrain 4  
CH-8634 Hombrechtikon-Zürich  
Tél. : 055-42.21.21